# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Agent floculant Sedi Flock 310



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Agent floculant Sedi Flock 310

**Autres désignations commerciales**

BO 50028311, 100 g
BO 50028316, 10 kg
BO 50028317, 25 kg

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

| | | |
|---|---|---|
| Société: | BOHLE AG | |
| Rue: | Dieselstr. 10 | |
| Lieu: | D-42781 Haan | |
| Téléphone: | +49 2129 5568-0 | Téléfax: +49 2129 5568-282 |
| E-mail: | info@bohle.de | |
| Interlocuteur: | Dr. Martin Schade | Téléphone: +49 2129 5568-300 |
| E-mail: | MSDS@bohle.de | |
| Internet: | www.bohle.com | |
| Service responsable: | Chemie | |

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse, 145. +41 44 251 51 51 (24Stdn), www.tox.ch

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou de la préparation

**Règlement (CE) nº 1272/2008**

Cette préparation n'est pas classée comme dangereux au sens du règlement (CE) nº 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Conseils supplémentaires**

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Préparations

**Caractérisation chimique**

BENTONITE

**Composants pertinents**

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) nº 1907/2006 (REACH))

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Après inhalation**

Mettre la victime à l'air libre.

**Après contact avec la peau**

Laver avec de l'eau et du savon.

**Après contact avec les yeux**

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

**Après ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**

Sable, Poudre d'extinction, Mousse, Jet d'eau pulvérisée

### 5.3. Conseils aux pompiers

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Remarques générales**

Éviter toute formation de poussière.
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Autres informations**

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

**Protection des mains**

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

**Protection respiratoire**

Appareil avec filtre à particules (EN 143) Type de Filtre recommandé: P2

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| L'état physique: | poudre |
| Couleur: | beige |
| Odeur: | aucun(e) |
| Point de fusion/point de congélation: | >1000 °C |
| pH-Valeur: | ca. 8 |
| Hydrosolubilité: | insoluble |
| Densité (à 20 °C): | ca. 2,6 g/cm³ |

### 9.2. Autres informations

**Autres caractéristiques de sécurité**

| | |
|---|---|
| Teneur en solvant: | 0% |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun à notre connaissance.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la formation de poussière. Protéger de l'humidité.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

### 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette information n'est pas disponible.

**Autres informations**

Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Information supplémentaire**

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Recommandations d'élimination**

En accord avec les réglementations locales et nationales.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Information supplémentaire**

Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

| | |
|---|---|
| Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: | 0% |

**Législation nationale**

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*